

Pôle économie, emploi, enseignement supérieur et recherche
MIECOS

3^{ème} réunion - mai 2007

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN ENJEU MAJEUR POUR LA BRETAGNE

Orientations et plan d'action
2007 - 2010

Le dynamisme de la Bretagne doit beaucoup à la vitalité de l'économie sociale et solidaire.

C'est la raison pour laquelle dès 2004, nous avons créé une délégation à l'économie sociale et solidaire, intégrée au pôle économie, emploi, enseignement supérieur et recherche mais ayant une action transversale à l'ensemble de nos politiques sectorielles concernées par les associations, coopératives et mutuelles.

De même lors de la création de l'Agence économique de Bretagne, nous avons souhaité qu'à côté des pôles « innovation technologique », « international » et « entrepreneuriat », soit identifié un pôle « innovation sociale » qui impulse entre autre le développement de l'économie sociale et solidaire en Bretagne.

Dès 2005, le Président du Conseil régional a en outre saisi le CESR pour établir un état des lieux et faire des propositions. Celui-ci a rendu son étude en décembre 2006. Dans le prolongement, un groupe de travail, composé de représentants du CESR, d'élus régionaux de différentes commissions, des représentants de l'économie sociale et solidaire et des Départements, a contribué à l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire qui fait l'objet du présent rapport.

Ce plan d'action n'implique pas de modifications budgétaires immédiates. Il s'agit principalement d'un redéploiement du budget du programme 225 (développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale) mais aussi de la mobilisation du budget du développement économique et de la recherche au profit de ce secteur qui représente 15 % de l'activité.

Il vise à donner toute sa place à ce secteur dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement économique Bretagne (SRDE), mais également dans la mise en œuvre d'autres politiques régionales telles que la stratégie régionale emploi formation (SREF), l'Agenda 21 et d'autres politiques sectorielles où l'économie sociale et solidaire est particulièrement présente (développement local, solidarité, culture, sport, environnement...).

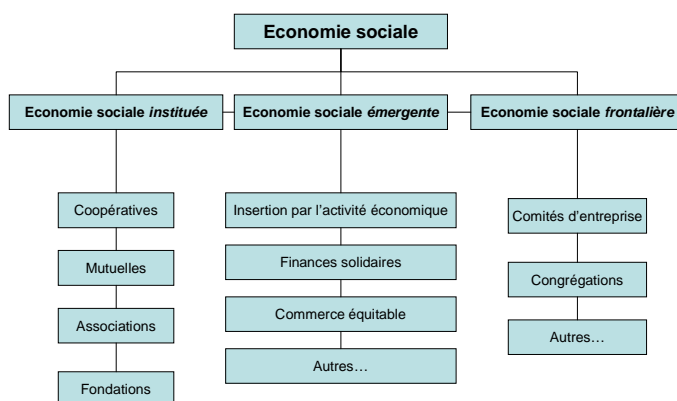
PARTIE 1 : LES ENJEUX

I. 1 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE CONTEXTE BRETON

L'économie sociale et solidaire se caractérise par la combinaison d'un ensemble de principes.

L'économie sociale et solidaire (ESS) refuse toute dissociation entre la sphère économique et la sphère sociétale. Les entreprises de l'ESS se définissent comme étant des sociétés de personnes et non de capitaux. Elles doivent toutefois dégager des excédents pour assurer leur pérennité et porter des projets nouveaux mais leur finalité n'est pas la redistribution des profits. Les associés sont à la fois les bénéficiaires de l'activité et les acteurs responsables de leur entreprise. L'économie sociale et solidaire fonctionne selon le principe d'égalité entre les associés : un associé, une voix. En ce sens, la primauté est accordée aux personnes et non aux capitaux.

La typologie de l'économie sociale retenue par le CESR est composée du triptyque suivant :



Source : CESR de Bretagne-2006

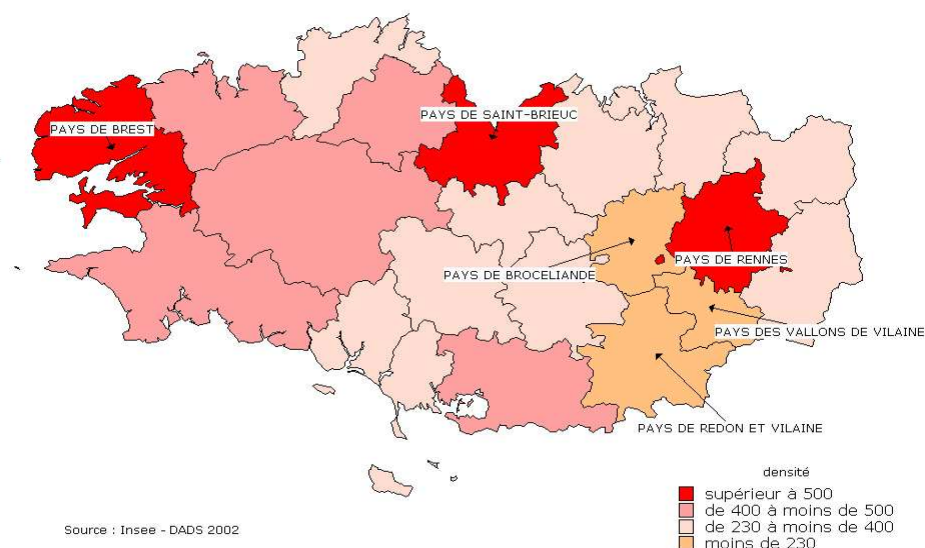
L'économie solidaire est un concept plus récent (15 à 20 ans) ; elle émerge de multiples initiatives qui visent à inventer de nouvelles réponses aux mutations économiques et sociales en cours, à créer des échanges marchands ou non marchands plus équitables, à tisser des liens sociaux et des solidarités de proximité (par exemple en explorant des formes d'échanges non monétaires ou en créant une monnaie solidaire qui valorise différemment les termes de l'échange). Elle est donc moins instituée que l'économie sociale dont les bases ont été posées dans la moitié du 19^{ème} siècle. L'économie solidaire s'exprime sous des formes telles que l'insertion par l'activité économique, les finances solidaires, le commerce équitable, l'animation locale, le transport avec véhicules en temps partagé, des formes d'échanges intergénérationnels (par exemple la mise à disposition d'une chambre d'étudiant contre des services rendus à une personne âgée propriétaire du logement).

Les innovations dans l'économie sociale (nouvelles coopératives, services aux personnes, logement social...) ou dans l'économie solidaire font donc l'objet d'une attention toute particulière de notre part parce qu'elles contribuent à apporter des réponses pertinentes aux besoins de nos concitoyens et à nourrir la vitalité de notre territoire.

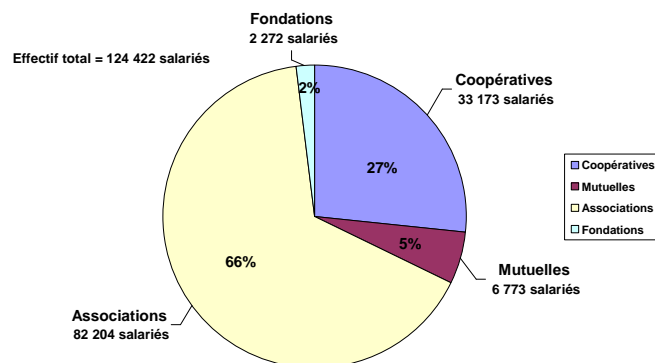
Au 1^{er} janvier 2003, les 12 600 établissements employeurs, soit 44% des établissements de l'économie sociale, représentent 15% des établissements employeurs des secteurs privés et semi-publics contre 13,3% au niveau national. La Bretagne arrive en 2^{ème} position derrière les Pays de Loire.

124 400 salariés travaillent dans l'économie sociale, soit 92 000 emplois équivalent temps plein, représentant 11,7% des salariés des secteurs privés et semi-publics. Il s'agit donc d'un secteur particulièrement important sur l'ensemble du territoire breton principalement à travers le tissu associatif, mais aussi grâce aux coopératives agricoles ou aux agences des banques mutualistes.

Nombre de salariés de l'économie sociale pour 10 000 habitants dans les 21 Pays de Bretagne au 1^{er} janvier 2003



- 10 000 associations emploient les 2/3 des salariés de l'ESS soit 82 200 personnes. 3 secteurs concentrent ces salariés :
 - le secteur social avec 34 700 personnes soit 42% des effectifs des associations,
 - le secteur de l'enseignement/formation avec 16 500 personnes,
 - les activités de loisirs, sportives et culturelles avec 6 000 personnes.
- 2 200 coopératives emploient 33 200 salariés. 8 emplois sur 10 se situent dans les coopératives bancaires et agro-alimentaires,
- 320 mutuelles emploient 6 773 salariés dont 1 / 4 sont dans les activités d'assurance.
- Les fondations sont des structures moins présentes sur le territoire Breton.



85% des emplois de l'économie sociale relèvent des services. Plus d'un emploi sur trois est à temps partiel soit 35%. C'est dans le domaine associatif que le temps partiel est le plus répandu puisqu'il concerne pratiquement un salarié sur deux. Cette spécificité associative s'explique en partie par des

moyens financiers souvent réduits et instables ainsi que par le caractère spécifique de certains contrats de travail, notamment des emplois aidés.

L'ESS est un secteur très féminisé, employant 60% de femmes, contre 45% pour l'ensemble de l'économie, hors administrations d'Etat. Cette surreprésentation tient à l'importance des domaines du social et de la santé qui ont davantage recours à la main-d'œuvre féminine. Enfin, l'économie sociale dispose d'une part plus importante de salariés de plus de 55 ans.

Les salariés de l'ESS perçoivent des rémunérations horaires à peine plus élevées que la moyenne des salariés, malgré une part de cadres et professions intermédiaires supérieures. Le recours au temps partiel et la part des emplois non permanents y sont plus élevés et expliquent que les revenus salariaux annuels du secteur sont plus faibles que la moyenne. Le secteur est cependant très hétérogène. Les coopératives de crédit, mutuelles, les établissements de santé sont nettement au dessus de la moyenne. Les coopératives de production et de l'agroalimentaire sont dans la moyenne. Enfin les associations d'aide à domicile ou sportive, le volume de travail et les revenus annuels sont peu élevés (voir n° d'Octant de mars 2007).

I. 2/ TROIS AXES MAJEURS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ONT ETE VOLONTAIREMENT RETENUS

- Le projet collectif comme moteur de l'entreprise de l'économie sociale et solidaire,
- La transmission des valeurs de l'économie sociale et solidaire, l'évolution des pratiques, du bénévolat et ses nouvelles formes,
- L'organisation territoriale des acteurs.

A/ Un projet voire un capital collectif à affirmer

L'économie sociale et solidaire s'appuie sur la capacité des personnes à se prendre en main, collectivement ou solidairement pour répondre au mieux à leurs besoins. Les personnes associées dans le fonctionnement d'une association, d'une coopérative ou d'une mutuelle sont à la fois membres, sociétaires ou adhérentes et usagers, consommateurs, producteurs de l'entreprise ou assurés. C'est le principe de la double qualité qui est ainsi mis en œuvre. La prise de responsabilité des personnes valorisée dans l'exercice du pouvoir démocratique contribue à l'apprentissage de l'engagement au service de la collectivité. En ce sens, elle peut aussi être considérée comme une école de démocratie et de la citoyenneté.

Le bénévolat et la fonction d'administrateur sont des éléments déterminants dans la gouvernance des structures de l'économie sociale et solidaire. Les dirigeants bénévoles ont en charge la détermination du projet, des orientations et de leur évaluation, mais aussi de fonctionnement et de l'animation des instances (démocratie interne et communication externe), et bien entendu leur responsabilité de gestion de la structure.

- La reconnaissance du fait associatif, coopératif, mutualiste et de la fonction fédérative

Au-delà de l'accompagnement pour des projets ponctuels ou des prestations de service, la Région met en place une procédure afin de vérifier la qualité du projet collectif pour les entreprises de l'économie sociale avec qui elle souhaite contractualiser de façon pluriannuelle.

Une évaluation de l'activité des associations ou des coopératives sera réalisée au delà du compte rendu annuel. En contrepartie du financement de la Région, plusieurs types d'objectifs seront fixés : permanence du fonctionnement démocratique de l'association ou de l'entreprise, augmentation du nombre d'adhérents et de sociétaires, mixité sociale, développement de l'intergénérationnel. La charte de progrès, rappelée dans la partie III amélioration de la fonction employeurs et qualité de l'emploi, est également mise en œuvre. Une révision sera réalisée tous les trois ans afin de s'assurer de la vitalité associative et coopérative dans le respect des objectifs fixés.

Pour ce faire, les conventions pluriannuelles signées entre la Région et les organismes prendront en compte cette fonction centrale et déterminante qui porte sur la vitalité du projet collectif.

Le paysage associatif se caractérise également par la présence forte de fédérations, dans les secteurs du sport et de l'éducation populaire notamment et dans d'autres secteurs sous des appellations différentes : mouvements, réseaux, ligues, unions...

Les fédérations sont aujourd'hui un des maillons essentiels de la mobilisation et de la qualification des associations dans une participation au développement des territoires, tout particulièrement quand elles retiennent comme objectifs :

- d'informer et former l'encadrement bénévole et professionnel des associations par des dispositifs et des contenus adaptés à chaque secteur d'activité ;
- de développer la confrontation d'expériences permettant aux acteurs de terrain de faire évoluer leurs pratiques, d'innover et de mutualiser. Le développement fédératif permet aujourd'hui d'organiser ces échanges à l'échelle des territoires, des départements, de la région, mais aussi au niveau national et international ;
- de mobiliser les acteurs associatifs au niveau de chaque territoire de Bretagne pour faciliter la représentation des associations dans différentes institutions (Conseil de développement...) et la conception, la mise en œuvre de projets inter associatifs s'inscrivant dans le développement du territoire ;
- de constituer au niveau régional à travers les différentes coordinations associatives et à travers la CPCA, l'instance de représentation politique du mouvement associatif et faire reconnaître ainsi le monde associatif comme un corps intermédiaire à part entière.

- Un partenariat renforcé avec les têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire

La Région favorise la structuration des réseaux de l'économie sociale. Depuis 2005, dans le cadre d'un conventionnement triannuel, la Région soutient la CRES (Chambre régionale de l'économie sociale) et la CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives) pour leur activité d'animation et de coordination aux niveaux régional et des pays. De la même façon, la Région accompagne, depuis 2006, le développement du secteur coopératif et sa diversification sectorielle et territoriale à travers un partenariat avec l'URSCOP de l'ouest (Union régionale des sociétés coopératives de production).

B/ L'évolution des pratiques, du bénévolat et ses nouvelles formes, la transmission des valeurs de l'économie sociale et solidaire

- Le renouvellement du bénévolat

En Bretagne, la part du bénévolat dans les associations est estimée en 2002 à 580 000 personnes, ce qui représentent 40 000 emplois en équivalent temps plein. Actuellement, un décrochage dans la ressource bénévole traditionnelle est constaté tout en étant mis en perspective avec l'émergence de nouvelles formes d'engagement bénévole qui se développent en dehors du cadre associatif statutaire, notamment chez les jeunes. Face aux enjeux du renouvellement et de la transmission des savoirs faire, différentes actions sont mises en œuvre et présentées tout au long de ce rapport : étude action sur l'éducation populaire, débats lors de la Conférence sur la vie associative, formation des dirigeants bénévoles et reconnaissance du bénévolat par la VAE (validation des acquis de l'expérience), sujet de recherche.

Afin de nourrir cette idée de capital collectif et de son renouvellement, **la Région a lancé fin 2006 une étude, animée par un cabinet extérieur en partenariat avec la CPCA Bretagne, sur la place de la démarche d'éducation populaire dans le développement de la vie associative et des territoires.** Les fondamentaux de l'éducation populaire seront reprecisés notamment à l'aide d'analyses d'initiatives.

Un Comité consultatif pour le développement de la vie associative, lancé en 2005 par la Région, donne un cadre de concertation collective. Il a pour objectifs de mettre en valeur le rôle de la vie associative dans le développement de la Bretagne, d'instaurer un espace de partage de connaissances et d'échanges avec et sur le milieu associatif. Ce comité qui se réunit tous les 6 mois, regroupe principalement la CPCA, la CRES, les Départements et l'Etat. IL a permis d'aborder jusqu'à présent des questions d'emploi, de formation, d'observatoire et l'organisation de manifestations.

Dans ce cadre, une Conférence sur la vie associative en Bretagne sera organisée par la CPCA en novembre 2007 afin d'examiner les difficultés rencontrées par le secteur associatif (fédéré et non fédéré), de faire connaître le point de vue des collectivités, de l'Etat et d'identifier des propositions opérationnelles entre ces acteurs.

Quatre grands thèmes seront abordés :

- l'emploi et le financement de l'association qui passe par la sécurisation du fait associatif.
- le dialogue civil : notamment sous l'angle de la participation à l'élaboration des politiques publiques,
- l'engagement bénévole
- la territorialisation en tant que sujet transversal.

- La mesure de l'utilité sociale ou du service de l'intérêt général

L'économie sociale et solidaire apporte une valeur ajoutée à la société en général et souvent aux territoires les plus fragiles parce qu'elle peut satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou l'est de façon peu satisfaisante. Elle peut contribuer à l'exercice d'une mission d'intérêt général voire de service public.

Il est donc nécessaire de mesurer plus complètement ce qu'est cette valeur ajoutée. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire se sont emparés de la démarche de mesure de l'utilité sociale à la fois par la pression extérieure qui s'adresse à l'ensemble des entreprises, par la prise de conscience de la spécificité de l'apport du secteur et de sa volonté de démontrer, de manière effective, sa valeur ajoutée.

Les impacts sont de plusieurs ordres :

- redonner du sens à l'action et de communiquer sur les valeurs,
- donner des clefs en terme d'organisation, de professionnalisation des bénévoles et des salariés,
- renforcer la crédibilité des structures auprès des financeurs.

Diverses initiatives ont été prises et divers outils de mesure ont été créés. A titre d'exemple, le CODESPAR (Conseil de développement du Pays et de l'agglomération de Rennes) a testé, en 2004/2005 dans cinq associations du Pays de Rennes, une action d'évaluation de l'utilité sociale par le biais du bilan sociétal mis en place par le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale et solidaire (CJDES). Le bilan sociétal vise à donner à la structure les moyens de mesurer son action, les éventuels écarts entre ses pratiques et ses valeurs, d'identifier ses axes de progrès. Le bilan sociétal permet de prendre en compte les valeurs économiques mais aussi citoyennes, environnementales, humaines et démocratiques. Il s'appuie sur les regards croisés : les dirigeants et les autres acteurs internes, les parties prenantes externes : client/usagers, fournisseurs, partenaires, financeurs....

Un forum a été organisé en novembre 2005 sur ce thème à Rennes par le CODESPAR et la CRES (Chambre régionale de l'économie sociale). Ce forum s'est inscrit en lien avec le congrès « démocratie et économie » organisé par le réseau international PEKEA, action présentée dans la partie VI développement de la recherche. Ces travaux devront être connecté avec la démarche de responsabilité sociale et environnement menée par l'Agence économique de Bretagne.

Dans le prolongement de ces premières expérimentations, la Région soutiendra de nouvelles démarches sur 4 ou 5 territoires, à hauteur de 10 000 € par expérimentation.

L'objectif à terme est que les structures intègrent la mesure de l'utilité sociale dans leur propre fonctionnement. Il sera par ailleurs recherché des indicateurs généraux afin de déterminer au niveau régional la valeur ajoutée de l'ESS ; il est proposé d'en faire un sujet de recherche (voir partie 2).

C/ Une meilleure organisation des acteurs dans les territoires

Afin de favoriser la mise en réseau des acteurs, la création de synergies, le développement de lien entre économie instituée et économie sociale, l'organisation des acteurs dans les pays est proposée en lien avec la politique de contractualisation territoriale.

Pour cela, des centres de ressources gérés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire seront expérimentés dans 10 à 12 pays d'ici 2010. Un emploi associatif sera dédié. Le cofinancement est négocié avec les Départements, les Communautés d'agglomérations et de communes et l'Etat. La mutualisation des emplois à l'échelle des pays est encouragée comme cela est détaillé dans la partie II sur l'amélioration de la fonction employeurs et qualité de l'emploi.

Le mouvement collectif a toujours occupé une place importante dans l'histoire bretonne et son développement. Il doit se renforcer aujourd'hui pour accompagner les cohésions sociales, territoriales, les mutations en cours au sein de la société et répondre à des besoins nouveaux de la population.

PARTIE 2 : PLAN D'ACTION

Le caractère transversal est au cœur de l'économie sociale et solidaire. Il est important que l'intervention de la Région se situe à toutes les phases du projet et que soit intégrées les spécificités du modèle économique de l'économie sociale et solidaire qui met en relation trois dimensions nécessitant un mode de gouvernance spécifique:

- le projet collectif, véritable capital de l'ESS qu'il faut nourrir dans la durée,
- la performance propre à l'ESS qui intègre une valeur ajoutée sociale ou d'intérêt général,
- la structure entrepreneuriale (fonds propres, produits et services, marchés, équilibre économique...) qui est abordée dans cette deuxième partie.

II.1 L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COLLECTIFS : EMERGENCE, CREATION, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION

A/ L'émergence et la création de projets de l'économie sociale et solidaire

Un des enjeux de la Région est d'inciter les acteurs à « entreprendre autrement » pour le développement solidaire et durable de la Bretagne.

L'objectif est de développer l'accueil pour orienter et accompagner les projets de création d'activités à la dimension collective. Cette fonction doit être présente dans tous les pays. Parallèlement, les structures existantes en matière d'accompagnement d'entreprises doivent être porteuses de cette culture et savoir orienter les créateurs (boutiques de gestion, chambres consulaires...).

La Région a ainsi contribué au développement en Bretagne de quatre coopératives d'activité et d'emploi (CAE), une dans chaque département. Ces coopératives permettent à toute personne de tester, développer et pérenniser une activité économique en sécurité et de bénéficier d'un accompagnement de proximité dans la durée, pour apprendre en faisant le métier d'entrepreneur.

De même, le programme d'activité de l'URSCOP vise à la création, transmission, et reprise d'activités dans différentes filières (service à la personne, mer, culture, énergies renouvelables, bio-construction, produits issus du commerce équitable) et territoires par le biais des coopératives.

B/ Les outils financiers et l'accompagnement des structures d'utilité sociale

Différents outils financiers, présentés dans un tableau récapitulatif en annexe et mis en œuvre par différents opérateurs, ont été créés pour accompagner le développement des structures de l'économie sociale : augmentation des fonds propres, garanties d'emprunt.

Des tables rondes des financeurs institutionnels de l'économie sociale pourraient être mises en place pour faciliter le financement des projets.

La Région s'implique depuis 2005, en partenariat avec la DRTEFP, la Caisse des dépôts et les Départements, dans le dispositif local d'accompagnement (DLA). Ce dispositif a pour objet d'accompagner et de soutenir les structures d'utilité sociale dans leur stratégie de développement de projet, de pérennisation d'emploi et de consolidation financière. Le DLA est mis en œuvre par différentes structures en Bretagne, BDI, Alef Cornouaille et Pro services 35. A la suite d'un pré

diagnostic, 5 jours de conseil sont effectués par des consultants. Une complémentarité plus forte avec l'action des fédérations dans l'accompagnement des structures sur leur projet associatif sera recherchée.

C/ La promotion de l'innovation dans l'économie sociale et solidaire

L'innovation peut recouvrir soit des projets, produits, services ou des modes d'organisation nouveaux ou déjà existants mais tombés en quasi désuétude, peu reconnus du plus grand nombre et insuffisamment répandus, en vue de répondre à des besoins sociaux non satisfaits ou mal satisfaits.

A titre d'exemple, l'association Club auto services qui développe avec succès le concept d'auto partage basé sur une utilisation par ses adhérents de voiture en libre service, met en place sur le même principe un dispositif original d'insertion sociale et professionnelle de personnes dont le recrutement est subordonné à une solution de mobilité, généralement pré requise par les employeurs.

De nombreuses initiatives sont prises aujourd'hui pour associer aux projets certaines parties prenantes externes : usagers, clients, bénéficiaires de l'activité de l'entreprise. Celles-ci sont en effet de plus en plus fréquemment appelées, sur la base du volontariat et/ou d'une reconnaissance des droits, à participer et à s'impliquer dans le projet et dans la vie interne de nombreuses entreprises de l'économie sociale.

C'est le cas du projet MARGUERITE (mutualiser et associer nos ressources afin de gérer de façon utile à l'emploi un réseau d'initiatives pour des temps équilibrés), projet européen EQUAL dont l'objectif est d'explorer les problématiques liées à l'accueil et la garde d'enfants en intégrant toute les parties prenantes aux projets et en s'appuyant sur des actions et le savoir-faire d'un réseau de partenaires de l'économie sociale des régions Bretagne et Pays de la Loire.

Toujours dans le cadre du programme EQUAL, le projet SOL vise à expérimenter une monnaie d'échange solidaire et complémentaire.

A partir de 2007, des bourses d'innovation, pour une enveloppe totale de 50 000 € par an, seront proposées par la Région afin de repérer des initiatives. La Région mettra en avant les initiatives financées lors d'un évènement annuel.

Enfin, en lien avec la Caisse des dépôts, la Région favorise à partir de 2007 le développement du fonds de confiance en Bretagne. Ce dispositif a pour objectif d'activer l'émergence et la création de nouvelles entreprises sociales, principalement d'insertion ou d'emplois adaptés, grâce à l'adossement à des entreprises existantes en France. Une étude action de 6 à 9 mois, menée par une personne en CDD susceptible de devenir le dirigeant de la nouvelle entreprise, est financée à hauteur de 20 000 € maximum (50% Caisse des dépôts, 50% Région). Une première expérimentation favorisant la création de 9 à 10 entreprises est mise en œuvre dès 2007 sur une période de 18 mois, avec un engagement de la Région à hauteur de 90 000 €.

II.2 L'AMÉLIORATION DE LA FONCTION EMPLOYEUR ET QUALITE DE L'EMPLOI

Cet axe est développé en lien avec la stratégie régionale emploi formation (SREF), les contrats d'objectif emploi formation et la charte de progrès.

La Charte de progrès, adoptée par le Conseil régional en février 2007, repose sur cinq axes : l'égalité professionnelle, l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, la formation et la qualification des

salariés, le dialogue social et le développement durable. L'ensemble de ces préoccupations ont été introduites dans les conventions avec les associations.

A. Le développement de la formation et de la qualification

L'offre de formation de la Région sera aménagée pour mieux répondre aux besoins de l'économie sociale et solidaire sur la base des orientations suivantes :

Formation des dirigeants bénévoles et salariés des associations

Un fonds dédié à la formation des dirigeants bénévoles et salariés sera créé. Pour en fixer les contours et en définir les modalités de gestion, une mission exploratoire de recensement de façon quantitative et qualitative des besoins de formations des dirigeants bénévoles et salariés sera inscrite.

L'objectif est de construire une démarche évolutive permettant de soutenir la formation au sein de chaque secteur et la formation inter réseau de façon territorialisée.

L'offre de formation accompagnée par la Région pourrait se centrer sur le développement de la culture de l'économie sociale et solidaire, le renforcement de la logique de projet associatif et la réhabilitation de la notion de projet collectif, le développement de l'animation territoriale, la culture européenne et internationale. D'autres Régions ont pris ce type d'initiative.

Formation à l'encadrement des structures de l'ESS

Concernant l'encadrement technique intermédiaire, l'approche par filière est bonne, les besoins sont exprimés par le biais des contrats d'objectifs.

Concernant l'encadrement de niveau I voire II, l'appel d'offres 2008 pour l'élaboration du programme régional des stages va permettre de tester la formation de dirigeants de l'économie sociale et solidaire en direction de public demandeurs d'emploi, en reconversion ou en réorientation.

Pour accompagner les démarches de formation, la validation des acquis de l'expérience (VAE) associative est encouragée.

Contrats d'objectifs emploi formation

Deux contrats d'objectifs concernent plus particulièrement l'économie sociale et solidaire :

- l'animation socioculturelle et sportive,
- le sanitaire et social dont les services à la personne.

B/ Le maintien et la création d'emploi

La Région accompagne la fin des emplois jeunes par une aide à la pérennisation. Ce dispositif, qui se termine en 2007, a déjà contribué à pérenniser 652 emplois jeunes (dont 76 sans aide de l'Etat) arrivés à leur terme entre 2003 et 2007 pour un montant de 5,3 millions d'euros. Pour mémoire, la Région a financé 1 693 emplois jeunes dans les associations initialement. Les postes non pérennisés en emploi jeune s'expliquent soit par le fait que les associations ont trouvé d'autres sources de financement ou qu'elles n'ont pas maintenu le poste, soit que les jeunes ont trouvé à s'insérer professionnellement dans d'autres types de structure.

Parallèlement au soutien des emplois jeunes, **la Région a lancé en 2005 le dispositif « emplois associatifs d'intérêt régional ».** Ce dispositif accompagne la création d'une centaine d'emplois par an dans les associations qui développent des projets d'intérêt régional en lien avec les secteurs prioritaires et les critères définis pour chaque politique sectorielle concernée :

l'environnement, la culture, la solidarité internationale et les relations européennes, le sport, l'éducation populaire, l'accès à l'habitat social de temporalité, le tourisme associatif à visée sociale, l'égalité femmes/hommes et la mise en réseau des associations dans les territoires.

Fin avril 2007, 149 emplois associatifs d'intérêt régional ont été financés pour un montant total de 5,9 millions d'€. 50% des projets concernent la culture, 20% l'environnement, 15% le sport, 7% la solidarité internationale et les relations européennes, le reste les autres secteurs qui ont été introduits plus récemment (voir bilan en annexe).

Le dispositif emplois associatifs a été élargi à la mise en réseau des acteurs dans les pays : projets inter associatif, mise en commun de moyens humains et techniques.

La mutualisation sur un même territoire notamment sur la fonction d'employeurs passe par la promotion d'un ensemble de formules de réduction du temps partiel subit :

- Le temps partagé via les groupements d'employeurs intersectoriels,
- La mutualisation des emplois via un collectif d'associations : association d'associations,
- La création de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) qui ne se limite pas à la mutualisation des emplois.

Un groupement d'employeurs (GE) est une association qui donne la possibilité aux structures employeuses de se regrouper afin d'embaucher un ou plusieurs salariés en CDI, pour les mettre à disposition à temps partagé auprès des membres du groupement.

La Région accompagne la faisabilité et le démarrage de GE : à hauteur de 50% pour l'étude action et de façon dégressive sur deux ans pour le démarrage, à hauteur de 30% et 20% du coût total du fonctionnement de la structure (hors salaires des personnes mises à disposition des adhérents).

Les deux premiers GE associatifs bretons sont en cours d'accompagnement : le GEDES (GE de l'économie sociale) et le GE sport Bretagne.

Enfin, une étude de faisabilité sur l'emploi culturel partagé, menée par l'association la Fédé à Redon, a été financée.

II.3 LE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE PAR FILIERES ET PAR SECTEURS D'ACTIVITE

La stratégie régionale de développement économique Bretagne (SRDE), adoptée en 2006, fixe comme priorité l'organisation et l'animation de filières structurantes pour l'économie régionale et l'ensemble des territoires bretons. La Région entend par filière, le regroupement de plusieurs acteurs économiques et sociaux, qui concourent au développement d'un même marché (satisfaction de besoins fondamentaux des ménages ou des entreprises), partagent des objectifs communs et recherchent des synergies, des complémentarités ou organisent des mutualisations de ressources.

L'économie sociale et solidaire n'est pas un ghetto ou une économie protégée par des frontières ; elle est immergée parmi d'autres opérateurs économiques avec lesquels, comme le souligne le CESR, elle doit mener des partenariats renforcés. **Il est donc aussi nécessaire que l'ensemble des contrats de filière intègre les représentants de l'ESS** comme c'est déjà le cas pour le contrat de filière bâtiment en cours de construction qui associe les coopératives, les GEIQ (groupement d'employeurs insertion qualification) et les acteurs de l'insertion par l'activité économique.

La définition de stratégies de filière est en outre réalisée en lien avec les contrats d'objectifs emploi formation, concernés.

A/ Les services aux personnes

L'économie sociale et plus particulièrement le secteur associatif sont très présents dans les services aux personnes. Pour cette filière au fort potentiel de développement et de création d'emploi, le positionnement de l'économie sociale est à conforter face aux risques majeurs de voir l'emploi direct par les particuliers se développer, l'offre de service se segmenter, les structures de l'économie sociale se fragiliser.

Un diagnostic comprendra une étude du marché, une typologie des structures, le positionnement économique et l'organisation territoriale.

Dans le prolongement, l'élaboration d'un contrat de filière est prévue qui intégrera :

- des éléments de prospective, les enjeux majeurs pour les années à venir,
- la structuration économique du secteur,
- la qualité et la consolidation de l'emploi, la qualification des salariés,
- la prise en compte des dimensions environnementale et territoriale,
- des indicateurs de progrès en référence à l'agenda 21 et à la charte de progrès.

Ce contrat de filière concerne plus particulièrement les têtes de réseau des services aux personnes : UNA (Union nationale de l'aide), ADMR (Aide à domicile en milieu rural), ADESSA (réseau d'associations d'aide à domicile), COORACE (Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi) et la Fédération des entreprises des services à la personne.

Cette réflexion est menée avec les référents du pôle innovation sociale de l'Agence économique de Bretagne que sont l'ARACT (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) et la CRES.

L'ARACT intègre depuis 2005 dans son programme d'activités annuel une action d'amélioration des conditions de travail auprès de structures de services aux personnes ; la CRES anime un groupe de travail composés d'acteurs des services aux personnes.

En interne à la Région, cette réflexion est réalisée en tenant compte de la nouvelle compétence formation sanitaire et sociale de la Région et dans ce cadre, en lien avec le renouvellement de la charte de qualification.

Enfin, les services aux personnes, dans les territoires, sont de plus en plus intégrés dans les réflexions des maisons de l'emploi.

B/ L'économie culturelle

Un diagnostic, suivant la même démarche, sera mené sur les entreprises culturelles, en essayant de mesurer et conforter si possible la place de l'économie sociale, notamment dans sa dimension d'éducation populaire. Cette mission se réalisera en lien avec les grands axes de la politique culturelle, le dispositif d'accompagnement de l'industrie culturelle (soutien aux investissements matériels et immatériels en particulier l'édition) et dans le cadre de la structuration en cours des entreprises culturelles, sur la mutualisation des moyens technique et humain, sur la consolidation des métiers, des emplois et des qualifications, sur les partenariats publics/privés.

C/ Les autres filières à explorer : tourisme associatif, sport, loisirs et environnement

L'approche filière est une démarche nouvelle et en construction pour ces secteurs. Les problématiques sont proches de celles rencontrées par l'économie culturelle. Cette approche filière se situe dans le

prolongement du schéma régional du tourisme en préparation et du rapport sur la politique sportive présentée en session de juin 2006.

Les initiatives de l'économie sociale dans les domaines des productions d'énergies renouvelables (éolien, bois...), des éco industries, des transports alternatifs (co-voiturage ou auto partage...) font l'objet d'accompagnements au titre des emplois associatifs ou de l'innovation.

D/ Les autres secteurs d'activité

Commerce équitable

Le commerce équitable interroge le sens de l'échange économique au niveau international. Les processus de mondialisation et de financiarisation de l'économie engendrent, au sein de nombreuses filières de matière première, une inégalité croissante des termes de l'échange au détriment de l'amont (petits producteurs) et au plus grand profit de l'aval (industriels, distributeurs). Il responsabilise les « consomm'acteurs » des pays développés qui acceptent de payer un produit équitable à un prix plus élevé que les autres produits classiques. Il incite les petits producteurs des pays en développement à se prendre en main collectivement.

Deux filières principales coexistent dans le commerce équitable :

Une filière intégrée où les produits sont mis à disposition des consommateurs par l'intermédiaire des organisations du commerce équitable qui identifient et achètent des produits directement auprès des petits producteurs et des coopératives, puis les importent et les commercialisent dans des boutiques spécialisées, telles les Artisans du Monde.

Une filière labellisée type « Max Havelaar » où les initiatives nationales de labellisation assurent le suivi du respect des normes du commerce équitable par les producteurs ou les détaillants au regard d'un ensemble de normes internationales harmonisées définies et homologuées par l'organisation « Fairtrade Labelling Organizations International » (FLO).

Pour mener des actions de communication, construire et développer une filière de commerce équitable en Bretagne, une démarche de conventionnement tri annuel a été engagée dès 2006 avec l'association Ingalan. Des partenariats économiques sont envisagés avec d'autres réseaux.

Insertion par l'activité économique (IAE)

Le secteur de l'IAE est constitué de structures employeuses de personnes en grande difficulté d'accès à un emploi avec des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. Les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail d'insertion temporaire (ETTI), les associations intermédiaires (AI), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les régies de quartier sont identifiés comme structures de l'IAE.

A fin 2004, le paysage de l'IAE en Bretagne était constitué de 238 structures dont 26 EI, 6 ETTI, 47 AI et 159 ACI.

En terme d'accompagnement, les associations et entreprises de l'IAE peuvent avoir accès aux accompagnements financés par la Région : fonds de confiance, contrat d'apport associatif, DLA, aide régionale à l'amorçage de projet, ADIE, OSEO, aide aux petits projets et soutien à l'innovation.

La Région a lancé fin 2006 une étude sur la consolidation et le développement de l'offre d'IAE articulée autour de deux axes, la démarche entrepreneuriale et les parcours de formation professionnelle. Elle est animée par un cabinet conseil extérieur en partenariat avec les quatre grands réseaux que sont la Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi (COORACE), l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI), la Fédération nationale des

associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) et les Chantiers écoles. L'étude associe les Départements et l'Etat en co-responsabilité sur ce secteur.

L'étude apportera des éléments qui permettront à la Région de mieux définir sa politique d'accompagnement en direction des structures de l'IAE.

La dynamique d'insertion par l'activité économique sera inscrite dans chaque contrat de filière (coopération avec les autres entreprises, politique de recrutement, pré qualification).

Enfin, l'utilisation des clauses sociales des marchés publics de la Région pourrait favoriser les démarches d'insertion de publics en difficultés.

II.4 L'OUVERTURE A L'EUROPE ET A L'INTERNATIONAL

Pour relever le défi de l'ouverture européenne et internationale de l'économie sociale et solidaire, quatre dimensions sont développées :

- la veille, l'information et les relations avec les institutions européennes qui seront relayés au niveau de l'ARF et de la Délégation permanente de la Bretagne à Bruxelles.
- une culture européenne et internationale des dirigeants bénévoles et salariés des associations dans le cadre du plan de formation afin que les initiatives européennes soient intégrées dans les projets des structures.
- les coopérations que la Région développe avec d'autres régions européennes : Saxe, Pays de Galle, Grande Pologne, Galicie, avec deux régions d'un pays en développement Madagascar (Analanjirifo et Anosy) et avec Shandong. Dans le cadre de ces coopérations, un ou deux sujets seront identifiés ; les modes de coopération seront précisés. Par ailleurs, la Région poursuivra ses coopérations thématiques notamment avec le Québec, riche en expérience liée à l'économie sociale et solidaire.
- une assistance technique au montage de projets européens, un accompagnement dans le suivi des projets. La Région et la CRES rechercheront l'opérateur technique le plus approprié pour cet accompagnement.

Une plate forme permanente de concertation intitulée ABCIS rassemble les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité dont le secteur associatif représenté par la CASI qui coordonne les associations de solidarité internationale. La CASI au niveau régional, ainsi que les associations départementales, bénéficient d'appuis à des projets ponctuels ou d'emplois associatifs d'intérêt régional.

De nouveaux programmes européens qui prendront la suite des programmes EQUAL, LEADER+, INTEREG... seront mobilisés notamment celui destiné à la coopération transfrontalière de la Manche, la coopération franco britannique. Enfin, un repérage des pays partenaires potentiels aux projets des acteurs de l'ESS sera réalisé.

II.5 LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

Des travaux de recherche pluridisciplinaire incluant l'économie sociale et solidaire ont été accompagnés.

La Région a lancé à deux reprises un appel à projet ASOSC (action pour l'appropriation sociale des sciences) visant à financer des projets de recherche-action d'intérêt sociétal et portant sur

des thèmes culturels, sociaux, économiques ou environnementaux. Ces projets ont été menés en partenariat par des acteurs de la recherche (toutes disciplines, notamment sciences humaines et sociales) et de la société civile (associations, collectivités, groupes de citoyens...). A ce stade, les projets financés ne sont pas totalement liés à l'économie sociale et solidaire.

PEKEA est un réseau international de plus de 600 universitaires qui œuvrent dans différents pays et dans différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Il cherche à croiser ces savoirs pluridisciplinaires pour construire une approche politique et éthique des activités économiques. Il s'agit d'élaborer une analyse critique de la primauté du marché sur le social et le culturel et de proposer des alternatives réinsérant les activités économiques dans le social, le culturel et l'environnemental et les recentrant sur les relations entre les personnes. Ce réseau implique dans ses travaux des associations, des ONG et des collectivités locales dont la Région (séminaires 2005 et 2006).

L'action de recherche et développement mené en 2005 par le Collège coopératif de Bretagne a porté sur un diagnostic partagé de l'utilité sociale et des modèles de développement.

Différents thèmes d'études sont identifiés pour les années à venir :

- Relation associations et fonction économique,
- Evolution du secteur coopératif dans l'agriculture et l'agro-alimentaire,
- Intergénérationnel : jeunes et projets collectifs, transmission,
- Mesure de l'utilité sociale et impact dans les territoires : nécessité de mettre en lien l'apport des différents outils testés et de construire un référentiel commun et communicable.

La priorité sera donnée à l'étude sur l'évolution du secteur coopératif dans l'agriculture et l'agro-alimentaire afin d'explorer l'émergence de nouvelles activités économiques et sociales dans l'espace rural.

Les fonds consacrés à la recherche et à l'agriculture pourraient être mobilisés. Ces propositions seront mises en œuvre en lien avec le CCRDT (Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique de Bretagne).

Une mission de recensement, de coordination, de communication et d'interpellation sur les sujets de recherche concernant l'économie sociale et solidaire pourrait faire l'objet d'un appel d'offres.

II.6 L'OBSERVATION, L'ANTICIPATION DES EVOLUTIONS ET L'EVALUATION

Il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir une vision exhaustive et homogène de l'ESS en France. Les données existantes sont partielles et inégales. L'INSEE produit des données statistiques uniquement sur les établissements et les salariés employés par ces mêmes établissements.

Une réflexion sur l'observation de l'économie sociale et solidaire est menée par l'ensemble des Régions dans le cadre de l'ARF (Association des Régions de France). L'ARF associe des partenaires de l'ESS dont le CNCRES (Centre national des chambres de l'économie sociale), le CEGES (Conseil des entreprises et des groupements de l'économie sociale). L'objectif est d'élaborer une grille d'indicateurs communs, suivi dans le temps et partagé avec les acteurs de l'économie sociale afin de :

- obtenir des éléments statistiques comparables avec l'économie classique,
- définir puis mesurer les richesses liées aux spécificités de l'ESS,
- partager des indicateurs quantitatifs et qualitatifs communs dans la durée,
- permettre des comparaisons inter régionales.

A/ L'importance d'une mission permanente d'observation

La mise en place d'une mission d'observation permanente en région donnera lieu à la réalisation d'un tableau de bord annuel comprenant des indicateurs sur l'emploi, sexués, ainsi que des indicateurs économiques.

Au-delà de ces tableaux de bord annuel, des études spécifiques seront réalisées sur l'évolution du bénévolat, la formation, la structure financière des associations, les services aux personnes.

B/ L'évaluation des politiques publiques

L'observatoire constitue un outil d'aide à la décision et à la construction de politiques publiques. Pour mesurer l'impact de ces politiques sur le développement de l'ESS, des indicateurs sont à déterminer et pourraient être partagés avec les Départements et l'Etat.

Compte tenu de l'enjeu majeur qu'elle constitue pour la Bretagne, je vous propose donc d'approuver ces orientations et ce plan d'action visant au développement de l'économie sociale et solidaire.

Le Président,

Jean-Yves Le Drian

ANNEXES

- Tableau de synthèse sur les outils de financement des projets de développement des structures de l'ESS
- Bilan au 31 avril du dispositif emplois associatifs d'intérêt régional
- Synthèse de 16 pages de l'étude sur l'économie sociale en Bretagne réalisé par le CESR